**POLITIQUE CULTURELLE, VILLE D’HUDSON**

**PRÉAMBLE**

La présente politique a été élaborée de façon à répondre aux enjeux actuels tout en dessinant une vision à long terme. En se dotant d’une politique culturelle, la Ville d’Hudson se donne le mandat de contribuer de façon judicieuse à l’épanouissement de son milieu culturel.

Le but ultime de ce projet est de mettre la culture de l’avant en tant que levier de développement social et économique. Cette politique devrait donc contribuer à renforcer le sentiment d’appartenance et de fierté des citoyens. Elle devrait aussi unir les forces des divers milieux culturels avec celles des autres secteurs pour une meilleure coordination des efforts et une meilleure vision d’ensemble pour assurer le développement global de la communauté. Cette politique devrait finalement permettre à la collectivité d’affirmer son identité culturelle et de rayonner dans toute la région ainsi que dans l’ensemble du Québec, rehaussant ainsi son pouvoir d’attraction.

**L’AGENDA 21 DE LA CULTURE**

Adopté en 2004 à l’occasion du Forum universel des cultures, un Agenda 21 de la culture, premier document mondial établissant un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel, a été proposé pour intégrer la culture au développement durable.

La démarche de doter le Québec d’un Agenda 21 de la culture se fonde sur la reconnaissance de la culture en tant que composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable qui appelle l’engagement de partenaires. La culture contribue à placer l’humain au cœur du développement, donne une âme à notre société et lui permet de rester au diapason d’un monde en profonde mutation.

Cette proposition affirme que la culture est :

* un ingrédient porteur de sens, d’identité, de valeurs et d’enracinement;
* un vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale;
* un catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse;
* un élément structurant de l’aménagement et du développement des territoires.

**UNE VISION HORIZONTALE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DURABLE**

La vision qui sous-tend la politique culturelle d’Hudson se base sur une approche horizontale où la culture peut contribuer au développement de tous les secteurs (aménagement du territoire, enjeux économiques, etc.) et plus particulièrement du développement social (liens de solidarité, sentiment d’appartenance et de fierté, rétention de la population, sens donné à nos actions, etc.), dans une perspective de développement durable.

Les Arts et la Ville par le biais de « La valise culturelle de l’élu municipale » (2009) décrivent ainsi le choix qui s’offre aux municipalités :

|  |
| --- |
| **Politique culturelle traditionnelle** |
| Approche verticale :Permet de consolider et d’appuyer le développement des arts et de la culture d’une municipalité.Privilégie le travail « en silos », par secteur |
| **Planification culturelle** |
| Approche horizontale :Intègre les éléments culturels à toutes les dimensions d’une municipalité (parcs et loisirs, infrastructures, développement économique et social, etc.)Fait collaborer les services entre eux |

Ils précisent toutefois que la tendance lourde est à la planification culturelle municipale, approche d’ailleurs mise de l’avant dans l’Agenda 21 pour la culture adopté par le gouvernement du Québec.

La planification culturelle municipale peut être entendue comme un processus :

* **Horizontal**, qui fait disparaître les silos entre les divers secteurs d’une municipalité;
* **Intégré**, qui pénètre toutes les sphères d’activités d’une municipalité;
* **Inclusif**, qui comprend toutes les ressources culturelles du territoire;
* **Continu**, qui concerne le développement des capacités de ses intervenants.

## PORTRAIT DES ÉLÉMENTS DISTINCTIFS DE LA CULTURE À HUDSON

Afin d’élaborer le projet de politique culturelle, nous avons inclus sous le terme de « culture », tout ce qui a trait aux domaines suivants : les lettres, les communications, les arts visuels et les métiers d’art, les arts de la scène et le patrimoine. Voici une description de chacun de ces secteurs.

**LES LETTRES**

Ce secteur comprend les créateurs et les traducteurs d’œuvres littéraires relevant de l’imaginaire ou ayant une finalité esthétique telles que le roman, le conte, la nouvelle, l’œuvre dramatique, la poésie, l’essai et toute œuvre écrite de même nature. On regroupe aussi dans ce secteur le monde de l’édition, les librairies, les bibliothèques, les ateliers d’écriture, tout cours et tout événement ou activité relevant du domaine littéraire.

**LES COMMUNICATIONS**

Ce secteur comprend les individus et les établissements dont l’activité consiste à créer, à produire, à distribuer ou à diffuser un ou des messages à un ou des publics au moyen de périodiques comme des magazines ou des journaux, ainsi qu’au moyen de divers médias tels que les émissions de radio ou de télévision, les sites Internet, la publicité ou les produits multimédias. Sont incluses les formations dans les domaines des communications, du journalisme et du multimédia.

**LES ARTS VISUELS ET LES MÉTIERS D’ART**

Par arts visuels, on entend la peinture, la sculpture, l’estampe, le dessin, la photographie, les arts textiles, l’installation, la performance, la vidéo d’art ou toute autre forme d’expression de même nature. On y inclut également les arts médiatiques qui comprennent la création d’œuvres d’expression, à caractère expérimental ou de recherche, impliquant l’utilisation du cinéma, de la vidéo, de l’enregistrement audio ou du multimédia.

Par métiers d’art, on entend la production artisanale d’œuvres utilitaires, décoratives ou expressives à travers l’exercice d’un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux ou de toute autre matière.

Ces deux secteurs comprennent les individus, les événements et les établissements dont les activités principales touchent la création, la production, la diffusion, la distribution ou la vente d’œuvres d’art originales ou de produits résultant de l’exercice des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d’art. Ils incluent les individus et les établissements qui offrent de la formation dans ces domaines.

**LES ARTS DE LA SCÈNE**

Ce secteur comprend les individus et les établissements dont l’activité principale est l’organisation, la production, la diffusion, la distribution ou la promotion d’événements et de spectacles de théâtre, de musique, de danse ou de variétés. Sont inclus les artistes indépendants qui créent ou interprètent les œuvres présentées en spectacle, les établissements qui offrent des spectacles, ainsi que les individus qui fournissent les compétences artistiques, créatrices ou techniques requises pour la présentation de spectacles ou pour les formations en arts de la scène.

**LE PATRIMOINE**

Ce domaine comprend les établissements et les travailleurs dont l’activité principale porte sur la gestion, la protection, la conservation, la diffusion ou la promotion du patrimoine, des institutions muséales et des archives.

Par établissements du patrimoine, on entend ceux dont l’activité consiste à étudier, acquérir, gérer, conserver, restaurer, protéger, entretenir des biens et des sites patrimoniaux, transmettre la culture traditionnelle, promouvoir et enfin mettre en valeur par des actions de sensibilisation, de diffusion et d’animation le patrimoine local, régional, provincial ou national.

Le patrimoine se définit comme un ensemble d’éléments matériels et immatériels, d’ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective, et transmis de génération en génération et inclut, entre autres, le patrimoine bâti, archéologique, oral et paysager, les institutions muséales et les archives.

**FORCES DU MILIEU CLTUREL**

* MRC et région administrative culturellement dynamiques;
* Fierté locale;
* Basin important d’expertise multi-secteur présente localement;
* Implication importante de bénévoles;
* Polyvalence des artistes, intervenants et bénévoles;
* Vitalité du milieu culturel local (offre culturelle toute l’année; regroupements, festivals, etc.);
* Esprit d’entrepreneuriat et initiatives;
* Une certaine mise en valeur du patrimoine;
* PIIA: une certaine protection du patrimoine bâti et paysager;
* Bilinguisme de la communauté;
* Espace promotionnel gratuit pour les activités culturelles sur le site Internet de la Ville.

**FAIBLESSES DU MILIEU CULTUREL**

* Manque de reconnaissance de la culture en tant que facteur de qualité de vie et de levier de développement global;
* Manque de visibilité (art public, espace réservé à l’affichage des activités culturelles, etc.);
* Précarité des organismes culturels;
* Essoufflement des bénévoles et du personnel;
* Méconnaissance des ressources disponibles au niveau local, régional et provincial;
* Manque d’une salle communautaire adaptée pour tous genres de spectacles avec une scène, de l’équipement, etc. ;
* Manque d’infrastructures pour l’offre de formation artistique et culturelle (lieu, logistique, promotion);
* Éparpillement de l’information culturelle (pas de lieu commun, ni de personne-ressource, ni de réseau);
* Manque de concertation entre le milieu culturel et la Société de développement commercial (SDC);
* Manque de concertation avec le milieu communautaire, les écoles, etc. ;
* Aucun événement rassembleur;
* Manque de connaissance, de reconnaissance et de protection du patrimoine;
* Dédoublements des services, guerres de clochers;
* Manque de relève.

La Ville d’Hudson s’engage à s’approprier les fondements, les orientations et les objectifs de sa politique et à les mettre en application. Elle invite bien sûr les citoyens et les intervenants culturels à faire de même.

Pour rencontrer ses engagements, la Ville créera un comité consultatif permanent dont le mandat sera d’assurer la mise en œuvre de la politique culturelle. Ce comité aura également le mandat de s’assurer que les actions entreprises par la Ville soient en conformité avec les orientations de la politique culturelle.

La Ville tient d’ailleurs à préciser que cette politique est un outil flexible et elle s’engage à revalider ce premier projet après 1 an et par la suite selon les besoins de la population.

**FONDEMENTS**

Dans cette perspective, la Ville d’Hudson reconnaît :

* Son appartenance à une région culturellement dynamique;
* La richesse de son milieu artistique et culturel;
* La culture en tant que facteur de qualité de vie;
* La culture comme axe majeur de développement économique et social;
* L’importance de l’accessibilité aux arts et à la culture pour l’ensemble de la communauté;
* Le caractère bilingue de la communauté d’Hudson;
* L’importance du patrimoine dans sa collectivité;
* Le caractère évolutif de sa politique culturelle.

**POLITIQUE CULTURELLE**

**I SOUTENIR LE MILIEU DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE.**

La Ville d’Hudson souhaite consacrer ses énergies et ses ressources à la consolidation et au développement d’infrastructures et de services, afin de créer un milieu culturel fort et équilibré. Elle s’engage donc à apporter un soutien financier, technique et logistique aux actions qui favoriseront l’accès et la participation des citoyens à la vie culturelle, qui mettront en valeur la culture, les arts et le patrimoine et qui favoriseront la concertation et le partenariat entre les divers secteurs.

**OBJECTIFS :**

1. Créer et maintenir des services et des lieux culturels nécessaires à la mise en application de la politique culturelle;
2. Contribuer à l’optimization des coûts des services et des activités culturelles;
3. Allouer à la culture un minimum de 3% du budget de fonctionnement municipal;
4. Encourager l’émergence de projets créateurs et novateurs s’inscrivant dans les orientations et les objectifs de la politique;
5. Identifier les besoins en matière d’équipements culturels et soutenir la mise en place de tels équipements;
6. Respecter les droits d’auteurs de toutes les œuvres originales de nature littéraire, dramatique, musicale et artistique.

**APERÇU DES MOYENS :**

* Doter le milieu culturel d’une personne-ressource;
* Évaluer les besoins du milieu en matière d’infrastructures et d’équipements culturels pour ensuite doter la ville d’infrastructures et d’équipements appropriés;
* Créer une grille d’évaluation pour les demandes de soutien technique et financier.

**II FAVORISER LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS.**

Favoriser la concertation et le partenariat entre les différents intervenants est le fil conducteur de toute l’intervention en développement culturel présentée dans cette politique de culture.

La Ville entend donc favoriser la concertation à l’intérieur même du milieu culturel, puis entre les divers secteurs de la communauté (tourisme, urbanisme, milieu communautaire, milieu des affaires, éducation) afin de développer une cohérence et une complémentarité des services, tout en favorisant une plus grande ouverture sur le monde.

Une information culturelle de qualité garantit également l’acheminement des données aux consommateurs culturels. La Ville encouragera la création de moyens de communication efficaces et de lieux d’échanges entre les divers partenaires concernés, afin de créer de nouvelles complicités aux niveaux local et régional.

**OBJECTIFS:**

1. La concertation au sein même du milieu culturel, prendrait la forme d’une à trois rencontres annuelles. Elle contribuerait à :
* Consolider les liens existants entre tous les intervenants concernés par la culture en favorisant la circulation de l’information sur les missions et les activités/projets en cours et à venir, les partenariats et la représentation,
* Travailler avec une vision d’ensemble des enjeux, forces et possibilités,
* Mettre en commun les ressources;
* Créer un espace pour initier des projets communs;
* Coordonner la planification des activités culturelles pour assurer la cohabitation des évènements majeurs

Ce dernier élément implique aussi des liens régionaux pour éviter la compétition avec d’autres municipalités pour la tenue d’évènements majeurs.

2. Viser la complémentarité de l’offre en matière culturelle;

3. Développer et mettre en œuvre des stratégies de communication efficaces:

* à l’intérieur des divers secteurs culturels et entre ces secteurs;
* entre le milieu culturel et la SDC d’Hudson;
* entre le milieu culturel et le Comité consultatif d’urbanisme (CCU);
* entre le milieu culturel et les services communautaires;
* avec les instances régionales et supra municipales (Centre local de développement, Municipalité régionale de Vaudreuil-Soulanges, Conseil de la culture et des arts de Vaudreuil-Soulanges, et tout autre organisme susceptible de contribuer à notre rayonnement);
* avec les médias locaux, régionaux, provinciaux, etc.

**APERÇU DES MOYENS :**

* Créer une liste d’envoi électronique pour informer les différents intervenants culturels de l’actualité culturelle locale et établir des règles qui permettraient à la communauté artistique de l’utiliser par l’entremise de la municipalité;
* Offrir l’information sur les programmes d’aide disponibles;
* S’assurer qu’un siège sur le comité permanent de la politique culturelle soit offert au représentant culturel de la SDC d’Hudson;
* S’assurer que toute l’information culturelle soit disponible au Bureau d’accueil touristique, sur le site Internet de la Ville, etc.;
* Adhérer aux organismes pertinents;
* Encourager les rencontres culturelles.

**III LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE** :

Les citoyens sont indissociables de la vitalité culturelle de leur communauté : ce sont à la fois eux qui la créent et qui en bénéficient. Plus il y a de gens qui participent à la vie culturelle et artistique, plus celle-ci devient riche et diversifiée.

La municipalité est l’instance gouvernementale la plus rapprochée du citoyen. Elle est donc bien placée pour s’assurer que tous ses citoyens puissent avoir accès à la vie culturelle et artistique, peu importe leur âge, leur langue, leur origine et leur groupe d’appartenance.

La Ville d’Hudson s’engage donc à reconnaître et à encourager l’apport des citoyens à la vitalité culturelle et à intégrer davantage les arts, la culture et le patrimoine au cadre quotidien de la vie de ses citoyens.

**OBJECTIFS:**

1. Favoriser l’accès et la participation des citoyens à la vie culturelle :

1.1 Mettre en place des programmes favorisant une offre de services culturels de qualité;

 1.2 Soutenir l’engagement des artistes au sein de la communauté, dans la perspective

 d’un mieux-vivre ensemble;

1. Faciliter l’accès des citoyens à la formation, aux activités et aux équipements culturels de la municipalité et des organismes partenaires;
2. Promouvoir des activités de sensibilisation à la culture, la littérature, les arts et le patrimoine dans les milieux communautaires
3. Valoriser l’implication des bénévoles dans le milieu culturel;
4. Favoriser les échanges intergénérationnels.

**APERÇU DES MOYENS :**

* Créer un répertoire complet des services et des équipements culturels, ainsi qu’un bottin des artistes et des intervenants culturels qui serait disponible à l’Hôtel de Ville et sur le site Internet de la Ville;
* Encourager la formation d’un comité culturel jeunesse afin qu’il vienne se greffer au comité permanent de la politique culturelle;
* Mettre en place un programme de reconnaissance des bénévoles;
* Impliquer des artistes dans toutes les étapes de projets de revitalisation du centre-ville, lorsque leur apport peut être bénéfique.

**IV LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE :**

La communauté artistique contribue à la qualité de vie, à l’image de marque de la Ville d’Hudson et à sa vitalité; les nouveau résidents sont attirés non seulement par la nature mais aussi par une offre de services et d’activités qui leur permettent de se divertir comme en ville sans qu’ils ne s’éloignent du style de vie auquel ils sont habitués. La culture est par conséquent un facteur d’attraction de nouvelles populations; elle peut aussi devenir un facteur de rétention si on met les efforts pour harmoniser le développement culturel et contribuer à mieux faire connaître l’offre culturelle. Ainsi, tel que le mentionne Le Arts et la Ville : il est essentiel de « reconnaître que la culture et la création artistique contribuent à la renommée et au rayonnement des municipalités et permettent à leur communauté de demeurer dynamique, créative et innovante ».

**OBJECTIFS:**

1. Développer et promouvoir la Ville d’Hudson en tant que destination culturelle de qualité, une ville « où les arts rencontre la nature ».
	1. Développer un produit d’appel touristique;
	2. Promouvoir l’offre culturelle.
2. Travailler au développement et à l’intégration socio-économique du milieu culturel.

**APERÇU DES MOYENS :**

* Création d’un fonds de soutien au démarrage de projets rassembleurs qui ont le potentiel de devenir un produit d’appel touristique;
* Travailler à renforcer l’image d’Hudson en tant que destination culture-nature;
* Compléter par une étude pour établir le portrait du touriste culturel à Hudson et saisir les opportunités de développement;
* Concevoir une campagne promotionnelle en partenariat avec les organismes culturels d’Hudson;
* Développer les liens plus étroits avec Tourisme Vaudreuil-Soulanges (explorevs.com) et Tourisme Montérégie et pour faciliter l’échange d’information et les efforts de promotions.

**V LA CULTURE ET L’AMÉNAGEMENT URBAIN :**

Culture et aménagement du territoire sont intimement liés : la culture prend racine dans un territoire et, inversement, le territoire est lui-même une construction humaine et culturelle. « L’aménagement d’un territoire reflète l’évolution du mode de vie et des valeurs d’une collectivité par l’importance accordée à la préservation du patrimoine naturel et culturel et l’expression de la créativité » de sa population, La qualité de vie d’une population tient, en grande partie, à l’aménagement culturel de son cadre de vie; par une mise en valeur judicieuse du patrimoine, une présence significative de l’art public, une architecture, un design et des paysages distinctifs. Tous ces éléments, lorsqu’ils sont bien développés, participent au développement d’un sentiment d’appartenance et favorisent l’attractivité de la municipalité.

Hudson est une ville dynamique qui possède une culture, une histoire et un patrimoine riches et diversifiés. Il s’agit maintenant d’identifier ces éléments, les reconnaître et de les mettre en valeur auprès des divers usagers : les citoyens, les villégiateurs, les touristes et le milieu des affaires.

**OBJECTIFS :**

1. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine;
2. Assurer la visibilité des lieux de diffusion culturelle et des événements culturels;
3. Créer une collection d’art public;
4. Sensibiliser les citoyens aux arts, à la culture et au patrimoine;
5. Assurer la conformité avec la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics,* pour tout projet de bâtiment ou de site public dont le coût de construction ou d'aménagement est de 150 000 $ ou plus.

6. Pour tout projet de bâtiment ou de site public dont le coût de construction ou d'aménagement est inférieur à 150 000 $, la Ville d’Hudson réservera 1% du budget à l'insertion ou à l'intégration d'une œuvre d'art.

**APERÇU DES MOYENS :**

* Prévoir des endroits publics pour l’affichage des événements et des activités culturelles et artistiques;
* Proposer l’installation de vitrines pouvant accueillir des œuvres d’artistes locaux au Bureau d’accueil touristique, et à tout autre endroit jugé pertinent par le comité permanent de la politique culturelle;
* Élaborer et mettre en œuvre un programme d’intégration d’œuvres d’art à l’architecture auprès des institutions publiques et sensibiliser les entreprises privées;
* Harmoniser, développer et mettre à jour de façon régulière le contenu culturel sur le site Internet de la Ville;
* Inscrire les activités culturelles et artistiques dans les guides touristiques;
* Allouer un budget annuel pour l’acquisition ou la location d’œuvres d’artistes par la Ville, en privilégiant les artistes locaux;
* Créer un inventaire du patrimoine bâti à protéger et spécifier les caractéristiques que l’on tient à conserver;
* Entretenir et restaurer les bâtiments à caractère culturel appartenant à la Ville conformément à leur valeur patrimoniale;
* Encourager les organismes culturels à mettre de l’avant les œuvres des artistes locaux œuvrant dans leur champ d’intervention;